



## CONSEIL MUNICIPAL DU 7 DECEMBRE 2022

### Liste des délibérations

**DELIBERATION N° 2022 – 060**

**OBJET : MAISON DE SANTE – CHARGES**

**DELIBERATION N° 2022 – 061**

**OBJET : PROJET D'EXTENSION DU COMPLEXE SPORTIF – MAITRISE D'ŒUVRE**

**DELIBERATION N° 2022 – 062**

**OBJET : LOTISSEMENT MICROCRECHE – VENTE TERRAIN**

**DELIBERATION N° 2022 – 063**

**OBJET : BUDGET 2023 - ENGAGEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF**

**DELIBERATION N° 2022 – 064**

**OBJET : PARTICIPATION ENTRETIEN DES ESPACES VERTS - RUE DU SENTIER, RUE P. LANDAIS ET IMPASSE DES NOES - ANNEE 2023**

**DELIBERATION N° 2022 – 065**

**OBJET : TARIFS DES CONCESSIONS DANS LES CIMETIERES COMMUNAUX – ANNEE 2023**

**DELIBERATION N° 2022 – 066**

**OBJET : TARIFS D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - ANNEE 2023**

**DELIBERATION N° 2022 – 067**

**OBJET : LOCATION DE MATERIELS, PHOTOCOPIES - TARIFS ANNEE 2023**

**DELIBERATION N° 2022 – 068**

**OBJET : LOCATION CENTRE CULTUREL - NOUVEL AN**

**DELIBERATION N° 2022 – 069**

**OBJET : LOCATION CENTRE CULTUREL - TARIFS AU 1<sup>er</sup> JANVIER 2023**

**DELIBERATION N° 2022 – 070**

**OBJET : LOCATION SALLE DU TERTRE - TARIFS AU 1<sup>er</sup> JANVIER 2023**

**DELIBERATION N° 2022 – 071**

**OBJET : PERSONNEL COMMUNAL – TABLEAU DES EFFECTIFS - EMPLOIS NON PERMANENTS - ANNEE 2023**

**DELIBERATION N° 2022 – 072**

**OBJET : COMMUNE DE SAINT AUBIN DU CORMIER – ENFANTS CLASSE ULIS**

**DELIBERATION N° 2022 – 073**

**OBJET : ALIENATION CHEMIN RURAL – LES PRES**



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le mercredi 7 décembre 2022, à 20h30, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Bruno DELVA, Maire.

La convocation a été adressée par voie électronique aux membres du conseil municipal le jeudi 1<sup>er</sup> décembre 2022 et affichée.

Membres élus : 23    En fonction : 23    Présents : 20

**Présents :** M. DELVA Bruno, Maire ; Mme HUET Lisiane, 1<sup>ère</sup> Adjointe ; M. COQUELIN Philippe, 2<sup>ème</sup> Adjoint ; Mme HUCHET Maryse, 3<sup>ème</sup> Adjointe ; M. DONVAL Claude, 4<sup>ème</sup> Adjoint ; Mme DOURDAIN Laurence, 5<sup>ème</sup> Adjointe ; M. GIEUX Michel, 6<sup>ème</sup> Adjoint ; Mme MAO Régeane ; Mme GOHEL Agnès ; M. TRUFFAULT Gérard ; Mme CORNEE Patricia ; M. SOUHARD Philippe ; M. DUFU Jean Pierre ; M. BOUVET Yann ; Mme GAULARD Christelle ; Mme NEVEU Mélanie ; M. BEUNEL Julien ; Mme GUEMAS Sophie ; Mme BOUVET - ADAM Aurélie ; Mme DA SILVA LIMA Mélinda

**Absents excusés :** M. PIPARD Vincent ; M. BAZIN Rémi ; M. JUGUET François-Xavier

Mme Maryse HUCHET est désignée secrétaire de séance

### **DELIBERATION N° 2022 – 060**

#### **OBJET : MAISON DE SANTE - CHARGES**

Le Maire rappelle que depuis la création de la maison de santé, la commune est titulaire du contrat d'électricité. Chaque année, conformément aux baux en cours et à l'article « Loyer et charges », les professionnels locataires remboursent la commune, au vu des relevés effectués au sous compteur.

Le Maire indique que la commune ne pouvant bénéficier du tarif réglementé qui limiterait la hausse à 15%, va devoir, selon les estimations du SDE 35, supporter une hausse d'environ 150% qui pourra être minorée si l'Etat met en place « un amortisseur ». De fait, les professionnels pouvant, eux, bénéficier du tarif réglementé s'ils souscrivent chez EDF souhaitent prendre le contrat à leur compte.

#### **Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :**

- **ACCEPTÉ** que le contrat relatif à l'électricité soit directement souscrit par les professionnels, au 1<sup>er</sup> janvier 2023,
- **AUTORISE** le Maire à signer un avenant aux baux en cours avec les professionnels de la maison de santé,
- **CHARGE** le Maire de retirer le bâtiment maison de santé du marché souscrit via le SDE 35,
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en oeuvre de cette décision.

Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire, Bruno DELVA



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le mercredi 7 décembre 2022, à 20h30, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Bruno DELVA, Maire.

La convocation a été adressée par voie électronique aux membres du conseil municipal le jeudi 1<sup>er</sup> décembre 2022 et affichée.

Membres élus : 23    En fonction : 23    Présents : 20

**Présents :** M. DELVA Bruno, Maire ; Mme HUET Lisiane, 1<sup>ère</sup> Adjointe ; M. COQUELIN Philippe, 2<sup>ème</sup> Adjoint ; Mme HUCHET Maryse, 3<sup>ème</sup> Adjointe ; M. DONVAL Claude, 4<sup>ème</sup> Adjoint ; Mme DOURDAIN Laurence, 5<sup>ème</sup> Adjointe ; M. GIEUX Michel, 6<sup>ème</sup> Adjoint ; Mme MAO Régeane ; Mme GOHEL Agnès ; M. TRUFFAULT Gérard ; Mme CORNEE Patricia ; M. SOUHARD Philippe ; M. DUFEU Jean Pierre ; M. BOUVET Yann ; Mme GAULARD Christelle ; Mme NEVEU Mélanie ; M. BEUNEL Julien ; Mme GUEMAS Sophie ; Mme BOUVET - ADAM Aurélie ; Mme DA SILVA LIMA Mélanda

**Absents excusés :** M. PIPARD Vincent ; M. BAZIN Rémi ; M. JUGUET François-Xavier

Mme Maryse HUCHET est désignée secrétaire de séance

### DELIBERATION N° 2022 – 061

#### **OBJET : PROJET D'EXTENSION DU COMPLEXE SPORTIF – MAITRISE D'OEUVRE**

Le Maire indique que suite à la décision du conseil de poursuivre le projet d'extension du complexe sportif, une consultation a été lancée pour l'attribution de la maîtrise d'oeuvre relative aux travaux de la première phase. Ce marché comporte une tranche ferme et une tranche optionnelle, à l'issue de la consultation, 4 offres conformes et répondant aux demandes techniques du cahier des charges ont été reçues.

Désignation des tranches	Forfait provisoire de rémunération		
	Montant de la tranche ferme en € HT	Montant de la tranche optionnelle en € HT	Montant global Tranche ferme + tranche optionnelle en € HT
	Tranche ferme DIAG - ESQ - APS - APD	Tranche optionnelle 1 PRO - EXE - AMT DET - OPC - AOR	
MICHOT ARCHITECTES- Rennes	19 943,00	49 188,00	69 130,00
SARL PETR ARCHITECTES- Rennes	24 640,00	52 360,00	77 000,00
FABER- Chateaubourg	19 096,00	42 504,00	61 600,00
LE FAUCHEUR VINCENT - Rennes	28728,70	41341,30	70 070,00

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

Vu la délibération donnant délégation au Maire en matière de marchés publics

- PROPOSE que le marché soit attribué au cabinet FABER sis à Chateaubourg pour un montant de 19 096€ HT en tranche ferme et de 42 504€ HT en tranche optionnelle.



Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire, Bruno DELVA



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le mercredi 7 décembre 2022, à 20h30, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Bruno DELVA, Maire.

La convocation a été adressée par voie électronique aux membres du conseil municipal le jeudi 1<sup>er</sup> décembre 2022 et affichée.

Membres élus : 23    En fonction : 23    Présents : 20

**Présents :** M. DELVA Bruno, Maire ; Mme HUET Lisiane, 1<sup>ère</sup> Adjointe ; M. COQUELIN Philippe, 2<sup>ème</sup> Adjoint ; Mme HUCHET Maryse, 3<sup>ème</sup> Adjointe ; M. DONVAL Claude, 4<sup>ème</sup> Adjoint ; Mme DOURDAIN Laurence, 5<sup>ème</sup> Adjointe ; M. GIEUX Michel, 6<sup>ème</sup> Adjoint ; Mme MAO Régeane ; Mme GOHEL Agnès ; M. TRUFFAULT Gérard ; Mme CORNEE Patricia ; M. SOUHARD Philippe ; M. DUFEU Jean Pierre ; M. BOUVET Yann ; Mme GAULARD Christelle ; Mme NEVEU Mélanie ; M. BEUNEL Julien ; Mme GUEMAS Sophie ; Mme BOUVET - ADAM Aurélie ; Mme DA SILVA LIMA Mélinda

**Absents excusés :** M. PIPARD Vincent ; M. BAZIN Rémi ; M. JUGUET François-Xavier

Mme Maryse HUCHET est désignée secrétaire de séance

### DELIBERATION N° 2022 – 062

#### OBJET : LOTISSEMENT MICROCRECHE VENTE TERRAIN

Le Maire informe l'assemblée qu'il a reçu deux demandes d'acquisition pour les lots dédiés à l'habitation du lotissement Micro Crèche. L'une a été formulée oralement et n'a pas donné lieu à confirmation à ce jour ; la seconde a été formulée par écrit, en novembre 2021, par madame Claudine TURMEAU, laquelle a confirmé son intérêt pour la parcelle de 425 m<sup>2</sup>, le 3 novembre 2022 suite à l'envoi par nos services du plan de composition. Par avis en date du 14 décembre 2021, le service de domaines a évalué ces parcelles à 80 euros HT le m<sup>2</sup>, le Maire propose de fixer le prix de vente de la parcelle d'une surface de 425 m<sup>2</sup> à 105€ TTC le m<sup>2</sup>.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **ACCEPTE** de vendre à Madame Claudine TURMEAU, la parcelle du lotissement micro crèche d'une surface de 425 m<sup>2</sup> au prix de 105€ TTC le m<sup>2</sup>,
- **AUTORISE** le maire à signer tout document nécessaire à la mise en oeuvre de cette décision.

Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire, Bruno DELVA



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le mercredi 7 décembre 2022, à 20h30, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Bruno DELVA, Maire.

La convocation a été adressée par voie électronique aux membres du conseil municipal le jeudi 1<sup>er</sup> décembre 2022 et affichée.

Membres élus : 23    En fonction : 23    Présents : 20

**Présents :** M. DELVA Bruno, Maire ; Mme HUET Lisiane, 1<sup>ère</sup> Adjointe ; M. COQUELIN Philippe, 2<sup>ème</sup> Adjoint ; Mme HUCHET Maryse, 3<sup>ème</sup> Adjointe ; M. DONVAL Claude, 4<sup>ème</sup> Adjoint ; Mme DOURDAIN Laurence, 5<sup>ème</sup> Adjointe ; M. GIEUX Michel, 6<sup>ème</sup> Adjoint ; Mme MAO Régeane ; Mme GOHEL Agnès ; M. TRUFFAULT Gérard ; Mme CORNEE Patricia ; M. SOUHARD Philippe ; M. DUFU Jean Pierre ; M. BOUVET Yann ; Mme GAULARD Christelle ; Mme NEVEU Mélanie ; M. BEUNEL Julien ; Mme GUEMAS Sophie ; Mme BOUVET - ADAM Aurélie ; Mme DA SILVA LIMA Mélinda

**Absents excusés :** M. PIPARD Vincent ; M. BAZIN Rémi ; M. JUGUET François-Xavier

Mme Maryse HUCHET est désignée secrétaire de séance

### DELIBERATION N° 2022 – 063

**OBJET : BUDGET 2023 - ENGAGEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF**

**Le Maire expose :**

« Le vote du budget primitif 2023 aura lieu, au plus tard, le 15 avril 2023. Avant ce vote, en fonctionnement, la commune peut mettre en recouvrement les recettes et, engager - liquider - mandater les dépenses dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. En investissement, la commune ne peut liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser.

Sur autorisation de l'assemblée, le Maire peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des dépenses inscrites au budget de 2022. »

**Où l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :**

- **AUTORISE** le Maire, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des dépenses inscrites au budget de 2022 soit comme suit :

Libellé		Budget Primitif 2022 Hors crédits reportés + Décisions Modificatives	Crédits ouverts avant le vote du BP 2023
<b>Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles</b>			
2031	Frais d'études	2 000	500
2051	Concessions et droits similaires	4 395	1 090

Envoyé en préfecture le 15/12/2022

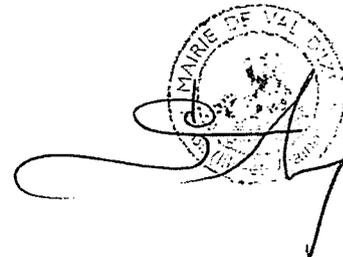
Reçu en préfecture le 15/12/2022

Affiché le

ID : 035-213503477-20221207-DELIB2022063-DE

<b>Chapitre 21 : Immobilisations corporelles</b>			
2111	Terrains nus	18 000	4 500
21318	Bâtiments publics	90 000	22 500
2138	Autres constructions	1 600	400
21568	Matériels outillage incendie	5 000	1 250
21578	Matériel et outillage technique	32 000	8 000
2158	Autres matériels outillage techniq	25 000	6 250
2183	Matériel informatique	12 040	3 000
2184	Matériel de bureau et Mobilier	10 000	2 500
2188	Autres	11 000	2 750
<b>Chapitre 23 : Immobilisations en cours</b>			
2312	Immob corporelles en cours	461 115	115 278
2313		110 000	27 500
2315		109 988	27 497

Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire, Bruno DELVA



Envoyé en préfecture le 15/12/2022

Reçu en préfecture le 15/12/2022

Affiché le

ID : 035-213503477-20221207-DELIB2022064-DE



## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Le mercredi 7 décembre 2022, à 20h30, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Bruno DELVA, Maire.

La convocation a été adressée par voie électronique aux membres du conseil municipal le jeudi 1<sup>er</sup> décembre 2022 et affichée.

Membres élus : 23    En fonction : 23    Présents : 20

**Présents :** M. DELVA Bruno, Maire ; Mme HUET Lisiane, 1<sup>ère</sup> Adjointe ; M. COQUELIN Philippe, 2<sup>ème</sup> Adjoint ; Mme HUCHET Maryse, 3<sup>ème</sup> Adjointe ; M. DONVAL Claude, 4<sup>ème</sup> Adjoint ; Mme DOURDAIN Laurence, 5<sup>ème</sup> Adjointe ; M. GIEUX Michel, 6<sup>ème</sup> Adjoint ; Mme MAO Régeane ; Mme GOHEL Agnès ; M. TRUFFAULT Gérard ; Mme CORNEE Patricia ; M. SOUHARD Philippe ; M. DUFU Jean Pierre ; M. BOUVET Yann ; Mme GAULARD Christelle ; Mme NEVEU Mélanie ; M. BEUNEL Julien ; Mme GUEMAS Sophie ; Mme BOUVET - ADAM Aurélie ; Mme DA SILVA LIMA Mélinda

**Absents excusés :** M. PIPARD Vincent ; M. BAZIN Rémi ; M. JUGUET François-Xavier

Mme Maryse HUCHET est désignée secrétaire de séance

### **DELIBERATION N° 2022 – 064**

**OBJET :** PARTICIPATION ENTRETIEN DES ESPACES VERTS - RUE DU SENTIER, RUE P. LANDAIS ET IMPASSE DES NOES - ANNEE 2023

#### **Le Maire expose :**

« L'entretien des espaces verts des logements sociaux situés rue du Sentier, impasse des Noës et rue Pierre Landais est effectué par le personnel communal. Une participation à ces charges d'entretien est demandée, selon les cas, directement aux locataires de ces logements ou aux organismes bailleurs. Cette participation était de 10,00€ en 2019 et 2020 ; 8€ en 2021 et 2022, je vous invite à déterminer, le montant de cette participation pour l'année 2023, sachant que ces logements ont une vocation sociale».

**Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **DECIDE** de maintenir à 8,00€ par mois et par logement, pour l'année 2023, le montant de la participation aux frais d'entretien des espaces verts rue du Sentier, rue Pierre Landais et Impasse des Noës.

Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire, Bruno DELVA



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le mercredi 7 décembre 2022, à 20h30, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Bruno DELVA, Maire.

La convocation a été adressée par voie électronique aux membres du conseil municipal le jeudi 1<sup>er</sup> décembre 2022 et affichée.

Membres élus : 23    En fonction : 23    Présents : 20

Présents : M. DELVA Bruno, Maire ; Mme HUET Lisiane, 1<sup>ère</sup> Adjointe ; M. COQUELIN Philippe, 2<sup>ème</sup> Adjoint ; Mme HUCHET Maryse, 3<sup>ème</sup> Adjointe ; M. DONVAL Claude, 4<sup>ème</sup> Adjoint ; Mme DOURDAIN Laurence, 5<sup>ème</sup> Adjointe ; M. GIEUX Michel, 6<sup>ème</sup> Adjoint ; Mme MAO Régeane ; Mme GOHEL Agnès ; M. TRUFFAULT Gérard ; Mme CORNEE Patricia ; M. SOUHARD Philippe ; M. DUFEU Jean Pierre ; M. BOUVET Yann ; Mme GAULARD Christelle ; Mme NEVEU Mélanie ; M. BEUNEL Julien ; Mme GUEMAS Sophie ; Mme BOUVET - ADAM Aurélie ; Mme DA SILVA LIMA Mélinda

Absents excusés : M. PIPARD Vincent ; M. BAZIN Rémi ; M. JUGUET François-Xavier

Mme Maryse HUCHET est désignée secrétaire de séance

### DELIBERATION N° 2022 – 065

OBJET : TARIFS DES CONCESSIONS DANS LES CIMETIERES COMMUNAUX – ANNEE 2023

#### Le Maire expose :

« Je vous invite à réviser, à effet au 1<sup>er</sup> janvier 2023, les tarifs applicables dans les cimetières communaux Saint-Etienne et Saint-Florent ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **FIXE** comme suit au 1<sup>er</sup> janvier 2023, les tarifs dans les cimetières communaux :

	15 ans	30 ans	50 ans	Perpétuelle
Concession standard Environ 2,60 m <sup>2</sup>	121 €	242 €	365 €	1 207 €
Concession double Environ 4 m <sup>2</sup>	241 €	481 €	726 €	2 397 €
Concession dépôt d'urnes cinéraires Environ 0,63m <sup>2</sup> Cimetière St Florent	60 €	121 €	179 €	
Concession columbarium Cimetière St Florent	320 €			
Concession enfantine 1m <sup>2</sup>	Gratuité			

Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire, Bruno DELVA



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le mercredi 7 décembre 2022, à 20h30, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Bruno DELVA, Maire.

La convocation a été adressée par voie électronique aux membres du conseil municipal le jeudi 1<sup>er</sup> décembre 2022 et affichée.

Membres élus : 23    En fonction : 23    Présents : 20

**Présents :** M. DELVA Bruno, Maire ; Mme HUET Lisiane, 1<sup>ère</sup> Adjointe ; M. COQUELIN Philippe, 2<sup>ème</sup> Adjoint ; Mme HUCHET Maryse, 3<sup>ème</sup> Adjointe ; M. DONVAL Claude, 4<sup>ème</sup> Adjoint ; Mme DOURDAIN Laurence, 5<sup>ème</sup> Adjointe ; M. GIEUX Michel, 6<sup>ème</sup> Adjoint ; Mme MAO Régeane ; Mme GOHEL Agnès ; M. TRUFFAULT Gérard ; Mme CORNEE Patricia ; M. SOUHARD Philippe ; M. DUFEU Jean Pierre ; M. BOUVET Yann ; Mme GAULARD Christelle ; Mme NEVEU Mélanie ; M. BEUNEL Julien ; Mme GUEMAS Sophie ; Mme BOUVET - ADAM Aurélie ; Mme DA SILVA LIMA Mélinda

**Absents excusés :** M. PIPARD Vincent ; M. BAZIN Rémi ; M. JUGUET François-Xavier

Mme Maryse HUCHET est désignée secrétaire de séance

### **DELIBERATION N° 2022 – 066**

**OBJET : TARIFS D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - ANNEE 2023**

**Le Maire expose,**

L'occupation du domaine public (trottoirs, places) par un commerce doit répondre à des conditions fixées par l'autorité administrative qui est en charge de sa gestion, généralement la commune. Elle nécessite une autorisation d'occupation temporaire du domaine public, qui prend la forme d'un arrêté, et entraîne le paiement d'une redevance. Concernant cette redevance, il vous est proposé d'en étudier la révision pour l'année 2023.

**Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité**

- **FIXE** comme suit les redevances, pour l'année 2023 :
  - Marchand ambulant, présence occasionnelle : 50€ par jour, quelle que soit la surface occupée et la durée de présence ;
  - Marchand ambulant autorisé à s'installer sur la place Jean Poirier
    - Avec branchement électrique : 10€ par présence quelle que soit la surface occupée ou 100€ le trimestre si présent plus de 2 fois par mois,
    - Sans branchement électrique : 5€ par présence quelle que soit la surface occupée ou 50€ le trimestre si présent plus de 2 fois par mois.

Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire, Bruno DELVA



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le mercredi 7 décembre 2022, à 20h30, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Bruno DELVA, Maire.

La convocation a été adressée par voie électronique aux membres du conseil municipal le jeudi 1<sup>er</sup> décembre 2022 et affichée.

Membres élus : 23    En fonction : 23    Présents : 20

**Présents :** M. DELVA Bruno, Maire ; Mme HUET Lisiane, 1<sup>ère</sup> Adjointe ; M. COQUELIN Philippe, 2<sup>ème</sup> Adjoint ; Mme HUCHET Maryse, 3<sup>ème</sup> Adjointe ; M. DONVAL Claude, 4<sup>ème</sup> Adjoint ; Mme DOURDAIN Laurence, 5<sup>ème</sup> Adjointe ; M. GIEUX Michel, 6<sup>ème</sup> Adjoint ; Mme MAO Régeane ; Mme GOHEL Agnès ; M. TRUFFAULT Gérard ; Mme CORNEE Patricia ; M. SOUHARD Philippe ; M. DUFU Jean Pierre ; M. BOUVET Yann ; Mme GAULARD Christelle ; Mme NEVEU Mélanie ; M. BEUNEL Julien ; Mme GUEMAS Sophie ; Mme BOUVET - ADAM Aurélie ; Mme DA SILVA LIMA Mélinda

**Absents excusés :** M. PIPARD Vincent ; M. BAZIN Rémi ; M. JUGUET François-Xavier

Mme Maryse HUCHET est désignée secrétaire de séance

### **DELIBERATION N° 2022 – 067**

**OBJET :** LOCATION DE MATERIELS, PHOTOCOPIES - TARIFS ANNEE 2023

#### **Le Maire expose :**

« Je vous invite à réviser, à effet au 1<sup>er</sup> janvier 2023, les tarifs de location des divers biens communaux susceptibles d'être mis à la disposition du public, ainsi que des différents services proposés à la population. »

**Où l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- DECIDE de fixer comme suit, et à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, les tarifs des différentes locations et autres services proposés par la Commune :

#### **Location de matériel**

##### **1/Barrières métalliques de protection :**

Pour les associations izéennes : Gratuit  
Pour les associations extérieures et les particuliers, la barrière : 2,50 €  
Durée de la location limitée à 3 jours.

##### **2/Tables :**

Pour les associations izéennes : Gratuit  
Pour les associations extérieures et les particuliers, la table : 7,00 €

##### **3/Chaises :**

Pour les associations izéennes : Gratuit

Envoyé en préfecture le 15/12/2022

Reçu en préfecture le 15/12/2022

Affiché le

ID : 035-213503477-20221207-DELIB2022067-DE

Pour les associations extérieures et les particuliers, la chaise : 1,00 €

#### 4/Vaisselle :

Pour les associations izéennes : Forfait 10€  
Pour les personnes privées, la pièce : 0,30 €  
Le couvert complet : 0,75 €

#### 5/Chapiteaux (tentes de cérémonie) :

Gratuit pour les associations  
- la location, sans aide au montage pour 3 jours maximum : 122,00 €  
(Au-delà de trois jours, le montant de la location est calculé au prorata de la durée de location)

### Photocopies ou impressions informatiques

#### Pour les particuliers :

- Simple A4 N&B, jusqu'à 10 unités 0,40 € les suivantes : 0,20 €  
- Simple A4 Couleur, jusqu'à 10 unités 0,70 € les suivantes : 0,40 €  
- Recto-verso A4 N&B, jusqu'à 10 unités 0,50 € les suivantes : 0,25 €  
- Recto-verso A4 couleur, jusqu'à 10 unités 0,80 € les suivantes : 0,50 €  
- Photocopie format A3 Tarifs correspondants : A4 + 0,25 €

#### Pour les associations izéennes :

- Simple N&B A3 ou A4 0,10 €  
- Recto-verso N&B A3 ou A4 0,15 €  
- Simple couleur A3 ou A4 0,15 €  
- Recto-verso couleur A3 ou A4 0,20 €

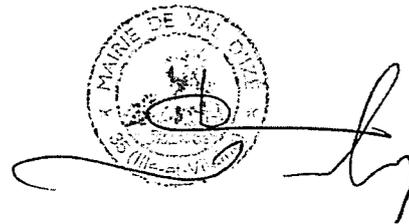
#### Pour les demandeurs d'emploi :

A3 ou A4, simple ou RV 0,15 €

#### Accueil d'animaux au chenil municipal :

- Forfait d'accueil 25,00 €  
- Et par jour de présence 15,00 €

Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire, Bruno DELVA



The image shows an official circular stamp of the 'MAIRIE DE VAL D'AY' with a central emblem. To the right of the stamp is a handwritten signature in black ink.



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le mercredi 7 décembre 2022, à 20h30, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Bruno DELVA, Maire.

La convocation a été adressée par voie électronique aux membres du conseil municipal le jeudi 1<sup>er</sup> décembre 2022 et affichée.

Membres élus : 23    En fonction : 23    Présents : 20

**Présents :** M. DELVA Bruno, Maire ; Mme HUET Lisiane, 1<sup>ère</sup> Adjointe ; M. COQUELIN Philippe, 2<sup>ème</sup> Adjoint ; Mme HUCHET Maryse, 3<sup>ème</sup> Adjointe ; M. DONVAL Claude, 4<sup>ème</sup> Adjoint ; Mme DOURDAIN Laurence, 5<sup>ème</sup> Adjointe ; M. GIEUX Michel, 6<sup>ème</sup> Adjoint ; Mme MAO Régeane ; Mme GOHEL Agnès ; M. TRUFFAULT Gérard ; Mme CORNEE Patricia ; M. SOUHARD Philippe ; M. DUFEU Jean Pierre ; M. BOUVET Yann ; Mme GAULARD Christelle ; Mme NEVEU Mélanie ; M. BEUNEL Julien ; Mme GUEMAS Sophie ; Mme BOUVET - ADAM Aurélie ; Mme DA SILVA LIMA Mélinda ;.

**Absents excusés :** M. PIPARD Vincent ; M. BAZIN Rémi ; M. JUGUET François-Xavier

Mme Maryse HUCHET est désignée secrétaire de séance

### **DELIBERATION N° 2022 – 068**

**OBJET : TARIFICATION CENTRE CULTUREL – NOUVEL AN**

Le Maire informe l'assemblée qu'un groupe de jeunes izéens souhaite louer le centre culturel, en version ½ salle, pour la soirée du nouvel an. Le tarif prévu dans la délibération visant plutôt les associations ou les professionnels, le Maire propose à l'assemblée de fixer un tarif spécifique à cette demande .

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :**

- **DECIDE** d'appliquer à la demande de location du centre culturel en version ½ salle, pour la soirée du nouvel an le tarif « Location 1 journée ».
- **AUTORISE** le maire à signer tout document nécessaire à la mise en oeuvre de cette décision.

Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire, Bruno DELVA



## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Le mercredi 7 décembre 2022, à 20h30, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Bruno DELVA, Maire.

La convocation a été adressée par voie électronique aux membres du conseil municipal le jeudi 1<sup>er</sup> décembre 2022 et affichée.

Membres élus : 23    En fonction : 23    Présents : 20

**Présents :** M. DELVA Bruno, Maire ; Mme HUET Lisiane, 1<sup>ère</sup> Adjointe ; M. COQUELIN Philippe, 2<sup>ème</sup> Adjoint ; Mme HUCHET Maryse, 3<sup>ème</sup> Adjointe ; M. DONVAL Claude, 4<sup>ème</sup> Adjoint ; Mme DOURDAIN Laurence, 5<sup>ème</sup> Adjointe ; M. GIEUX Michel, 6<sup>ème</sup> Adjoint ; Mme MAO Régeane ; Mme GOHEL Agnès ; M. TRUFFAULT Gérard ; Mme CORNEE Patricia ; M. SOUHARD Philippe ; M. DUFU Jean Pierre ; M. BOUVET Yann ; Mme GAULARD Christelle ; Mme NEVEU Mélanie ; M. BEUNEL Julien ; Mme GUEMAS Sophie ; Mme BOUVET - ADAM Aurélie ; Mme DA SILVA LIMA Mélinda

**Absents excusés :** M. PIPARD Vincent ; M. BAZIN Rémi ; M. JUGUET François-Xavier

Mme Maryse HUCHET est désignée secrétaire de séance

### **DELIBERATION N° 2022 – 069**

**OBJET : LOCATION CENTRE CULTUREL - TARIFS AU 1<sup>er</sup> JANVIER 2023**

**Le Maire expose :**

« En novembre 2021, les tarifs de location du centre culturel pour 2023 ont été fixés, sans aucune augmentation. Compte tenu du contexte de hausse du prix de l'électricité, il vous est proposé de délibérer à nouveau sur ces tarifs de location pour 2023 . »

**Ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

**Considérant qu'aucun contrat pour l'année 2023, n'a été établi**

- **RETIRE** la délibération 2021 058 fixant les tarifs de location du centre culturel pour l'année 2023
- **DIT** que les réductions suivantes sont applicables
  - Particulier izéen : - 30% (non applicable sur le forfait chauffage et la vaisselle)
  - Association izéenne : - 60% (non applicable sur le forfait chauffage et la vaisselle)
  - Association izéenne à vocation éducative : - 80% (non applicable sur le forfait chauffage et la vaisselle)
- **FIXE** les tarifs à compter du 01.01.2023 comme indiqué ci-après

Envoyé en préfecture le 15/12/2022  
 Reçu en préfecture le 15/12/2022  
 Affiché le  
 ID : 035-213503477-20221207-DELIB2022069-DE

CENTRE CULTUREL				
	SALLE (foyer inclus)	½ SALLE (foyer inclus)	FOYER	CUISINE
<b>LOCATION DEMI-JOURNEE</b> 5 heures maximum (Non applicable le vendredi à partir de 19 h, le samedi et le dimanche).	320€	220€	75€	55€
<i>Forfait chauffage</i>	220€	160€	80€	
<b>LOCATION 1 JOURNEE</b> (De 9h00 à 8h00 le lendemain)	420€	320€	140€	90€
<i>Forfait chauffage</i>	280€	220€	100€	
<b>LOCATION 2 JOURS</b> (De 9h00 à 8h00 le surlendemain)	830€	580€	*****	150€
<i>Forfait chauffage</i>	480€	400€	*****	
<b>LOCATION WEEK-END</b> Vendredi Samedi Dimanche (De 9 heures le vendredi à 8h le lundi matin)	940€	610€	*****	180€
<i>Forfait chauffage</i>	680€ Ou 480€ si 2 jours chauffés	540€ Ou 400 si 2 jours chauffés	*****	
<b>LOCATION NOUVEL AN- PROFESSIONNELS</b> Tout inclus du 31.12 au 02.01 à 8h00	1705€			
<b>VAISSELLE</b>				
10€ pour 50 couverts ou forfait 10€ si pas de repas ou association izéenne				

Pour extrait certifié conforme,  
 Le Maire, Bruno DELVA

The image shows an official circular stamp of the Municipality of Izéenne, with the text 'MAIRIE DE IZÉENNE' and '16-01-1880' visible. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in black ink.



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le mercredi 7 décembre 2022, à 20h30, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Bruno DELVA, Maire.

La convocation a été adressée par voie électronique aux membres du conseil municipal le jeudi 1<sup>er</sup> décembre 2022 et affichée.

Membres élus : 23    En fonction : 23    Présents : 20

**Présents :** M. DELVA Bruno, Maire ; Mme HUET Lisiane, 1<sup>ère</sup> Adjointe ; M. COQUELIN Philippe, 2<sup>ème</sup> Adjoint ; Mme HUCHET Maryse, 3<sup>ème</sup> Adjointe ; M. DONVAL Claude, 4<sup>ème</sup> Adjoint ; Mme DOURDAIN Laurence, 5<sup>ème</sup> Adjointe ; M. GIEUX Michel, 6<sup>ème</sup> Adjoint ; Mme MAO Régeane ; Mme GOHEL Agnès ; M. TRUFFAULT Gérard ; Mme CORNEE Patricia ; M. SOUHARD Philippe ; M. DUFEU Jean Pierre ; M. BOUVET Yann ; Mme GAULARD Christelle ; Mme NEVEU Mélanie ; M. BEUNEL Julien ; Mme GUEMAS Sophie ; Mme BOUVET - ADAM Aurélie ; Mme DA SILVA LIMA Mélinda

**Absents excusés :** M. PIPARD Vincent ; M. BAZIN Rémi ; M. JUGUET François-Xavier

Mme Maryse HUCHET est désignée secrétaire de séance

### DELIBERATION N° 2022 – 070

**OBJET : LOCATION SALLE DU TERTRE - TARIFS AU 1<sup>er</sup> JANVIER 2023**

#### Le Maire expose :

« En novembre 2021, les tarifs de location de la salle du Tertre pour 2023 ont été fixés, sans augmentation. Compte tenu du contexte de hausse du prix de l'électricité, il vous est proposé de délibérer à nouveau sur ces tarifs de location pour 2023 . »

**Où l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

Considérant qu'aucun contrat pour l'année 2023, n'a été établi

- **RETIRE** la délibération 2021 057 fixant les tarifs de location de la salle du tertre pour l'année 2023
- **FIXE** comme suit les tarifs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 :

	½ journée Du lundi au vendredi	1 journée De 9h00 à 8h00	2 jours Samedi et dimanche	Nouvel an Du 31.12 au 02.01 à 8h00
	160€	260€	420€	
<i>Forfait chauffage</i>	100€	120€	220€	800 € : professionnels

- **DIT** que les réductions suivantes seront appliquées :
  - Particulier izéen : - 30% (non applicable sur le forfait chauffage)
  - Association izéenne : - 60% (non applicable sur le forfait chauffage)
  - Association izéenne à vocation éducative : - 80% (non applicable sur le forfait chauffage)
- **PRECISE** que le chauffage fonctionne du 15 octobre au 15 avril, sauf demande contraire des usagers.



Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire, Bruno DELVA



## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Le mercredi 7 décembre 2022, à 20h30, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Bruno DELVA, Maire.

La convocation a été adressée par voie électronique aux membres du conseil municipal le jeudi 1<sup>er</sup> décembre 2022 et affichée.

Membres élus : 23    En fonction : 23    Présents : 20

**Présents :** M. DELVA Bruno, Maire ; Mme HUET Lisiane, 1<sup>ère</sup> Adjointe ; M. COQUELIN Philippe, 2<sup>ème</sup> Adjoint ; Mme HUCHET Maryse, 3<sup>ème</sup> Adjointe ; M. DONVAL Claude, 4<sup>ème</sup> Adjoint ; Mme DOURDAIN Laurence, 5<sup>ème</sup> Adjointe ; M. GIEUX Michel, 6<sup>ème</sup> Adjoint ; Mme MAO Régeane ; Mme GOHEL Agnès ; M. TRUFFAULT Gérard ; Mme CORNEE Patricia ; M. SOUHARD Philippe ; M. DUFEU Jean Pierre ; M. BOUVET Yann ; Mme GAULARD Christelle ; Mme NEVEU Mélanie ; M. BEUNEL Julien ; Mme GUEMAS Sophie ; Mme BOUVET - ADAM Aurélie ; Mme DA SILVA LIMA Mélinda

**Absents excusés :** M. PIPARD Vincent ; M. BAZIN Rémi ; M. JUGUET François-Xavier

Mme Maryse HUCHET est désignée secrétaire de séance

### **DELIBERATION N° 2022 – 071**

**OBJET : PERSONNEL COMMUNAL – TABLEAU DES EFFECTIFS - EMPLOIS NON PERMANENTS - ANNEE 2023**

Vu le Code général de la fonction publique, notamment les articles L. 332-23-1° et L. 332-23-2°,  
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale

Vu le décret n°88-145 pris pour l'application de l'article 136 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

Considérant la nécessité de créer des emplois non permanents pour l'année 2023 compte tenu d'un accroissement temporaire d'activité à prévoir dans les services techniques et enfance jeunesse

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :**

- **DECIDE** pour faire face à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité, d'ouvrir au tableau des effectifs – emplois non permanents :

2 emplois relevant du cadre des adjoints techniques du 01.01.2023 au 31.12. 2023

3 emplois relevant du cadre des adjoints d'animation du 01.01.2023 au 31.12.2023

25 emplois en contrat d'engagement éducatif - BAFA répartis comme suit :

- 2 emplois du 02.01.2023 au 02.01.2023

- 4 emplois du 13.02.2023 au 24.02.2023

- 4 emplois du 17.04 .2023 au 28. 04.2023

- 8 emplois du 26.06.2023 au 31.08.2023

- 4 emplois du 23. 10. 2023 au 03.11. 2023

- 3 emplois du 18.12. 2023 au 29.12.2023

2 emplois en contrat d'engagement éducatif en cours de qualification BAFA du 01.01.2023 au 31.12.2023

Envoyé en préfecture le 15/12/2022

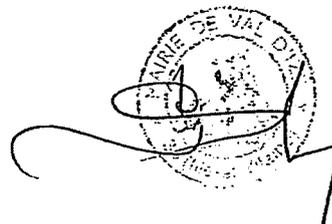
Reçu en préfecture le 15/12/2022

Affiché le

ID : 035-213503477-20221207-DELIB2022071-DE

- **AUTORISE** le Maire à recruter sur ces postes précités
  - **DIT** que le temps de travail des agents sera déterminé par l'autorité territoriale compte tenu des besoins à pourvoir,
  - **DIT** que la rémunération des emplois relevant du cadre des adjoints techniques ou d'animation sera limitée à l'indice terminal du grade de référence.
  - **DIT** que la rémunération des emplois en contrat d'engagement, sera fixée sur la base d'un forfait journée :
    - Animateur qualifié :
      - Journée de 10 heures : 90 euros
      - Journée de 8 heures : 72 euros
      - Journée de 7 heures : 63 euros
      - Journée de 5 heures : 45 euros
    - Animateur en cours de qualification
      - Journée de 8 heures : 37 euros
      - Journée de 7 heures : 33 euros
- Pour la période estivale, l'ensemble des réunions sera rémunéré à hauteur d'un forfait de 90 euros.
- **DIT** que les crédits seront inscrits au budget primitif 2023

Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire, Bruno DELVA





## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le mercredi 7 décembre 2022, à 20h30, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Bruno DELVA, Maire.

La convocation a été adressée par voie électronique aux membres du conseil municipal le jeudi 1<sup>er</sup> décembre 2022 et affichée.

Membres élus : 23    En fonction : 23    Présents : 20

**Présents :** M. DELVA Bruno, Maire ; Mme HUET Lisiane, 1<sup>ère</sup> Adjointe ; M. COQUELIN Philippe, 2<sup>ème</sup> Adjoint ; Mme HUCHET Maryse, 3<sup>ème</sup> Adjointe ; M. DONVAL Claude, 4<sup>ème</sup> Adjoint ; Mme DOURDAIN Laurence, 5<sup>ème</sup> Adjointe ; M. GIEUX Michel, 6<sup>ème</sup> Adjoint ; Mme MAO Régeane ; Mme GOHEL Agnès ; M. TRUFFAULT Gérard ; Mme CORNEE Patricia ; M. SOUHARD Philippe ; M. DUFU Jean Pierre ; M. BOUVET Yann ; Mme GAULARD Christelle ; Mme NEVEU Mélanie ; M. BEUNEL Julien ; Mme GUEMAS Sophie ; Mme BOUVET - ADAM Aurélie ; Mme DA SILVA LIMA Mélinda

**Absents excusés :** M. PIPARD Vincent ; M. BAZIN Rémi ; M. JUGUET François-Xavier

Mme Maryse HUCHET est désignée secrétaire de séance

### DELIBERATION N° 2022 – 072

#### OBJET : COMMUNE DE SAINT AUBIN DU CORMIER – ENFANTS CLASSE ULIS

Le Maire indique à l'assemblée que 2 enfants de la commune sont scolarisés en classe ULIS, à Saint Aubin du Cormier, aucune des 2 écoles izéennes ne proposant un tel dispositif.

Ces enfants déjeunent au restaurant scolaire de Saint Aubin, le repas leur est facturé au tarif dit « Hors commune », soit 6€10.

La commune de Saint Aubin propose d'appliquer à ces 2 familles une tarification tenant compte de leurs revenus, à la condition que la commune de Val d'izé accepte de prendre en charge la différence entre le tarif ainsi défini et le tarif dit « Hors commune ».

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :**

- **ACCEPTÉ** à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 et pour toute la durée de scolarité des enfants en classe ULIS, de prendre en charge la différence entre le prix du repas payé par les familles compte tenu de leurs revenus et le tarif dit « Hors commune »,
- **AUTORISE** le maire à signer la convention précisant les modalités de mise en oeuvre de cette décision.

Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire, Bruno DELVA



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le mercredi 7 décembre 2022, à 20h30, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Bruno DELVA, Maire.

La convocation a été adressée par voie électronique aux membres du conseil municipal le jeudi 1<sup>er</sup> décembre 2022 et affichée.

Membres élus : 23    En fonction : 23    Présents : 20

**Présents :** M. DELVA Bruno, Maire ; Mme HUET Lisiane, 1<sup>ère</sup> Adjointe ; M. COQUELIN Philippe, 2<sup>ème</sup> Adjoint ; Mme HUCHET Maryse, 3<sup>ème</sup> Adjointe ; M. DONVAL Claude, 4<sup>ème</sup> Adjoint ; Mme DOURDAIN Laurence, 5<sup>ème</sup> Adjointe ; M. GIEUX Michel, 6<sup>ème</sup> Adjoint ; Mme MAO Régeane ; Mme GOHEL Agnès ; M. TRUFFAULT Gérard ; Mme CORNEE Patricia ; M. SOUHARD Philippe ; M. DUFEU Jean Pierre ; M. BOUVET Yann ; Mme GAULARD Christelle ; Mme NEVEU Mélanie ; M. BEUNEL Julien ; Mme GUEMAS Sophie ; Mme BOUVET - ADAM Aurélie ; Mme DA SILVA LIMA Mélinda ;.

**Absents excusés :** M. PIPARD Vincent ; M. BAZIN Rémi ; M. JUGUET François-Xavier

Mme Maryse HUCHET est désignée secrétaire de séance

### **DELIBERATION N° 2022 – 073**

#### **OBJET : ALIENATION ANCIEN CHEMIN RURAL – LES PRES**

Le Maire rappelle à l'assemblée qu'en 2011, une campagne de régularisation des chemins ruraux avait été menée. Le chemin rural des Prés avait été concerné mais tous les propriétaires n'avaient pas donné suite aux propositions d'achat. Dans le cadre d'une vente en cours, les nouveaux acquéreurs souhaitent régulariser et acheter la parcelle communale L 1206 située au pied de leur habitation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

Vu l'enquête publique,

Vu l'avis du service des domaines,

- **ACCEPTE** de céder à monsieur Nicolas, Jean, Marie TREGARO et à madame Audrey, Catherine, Michelle PLEUVRY la parcelle L1206 d'une surface de 86 m<sup>2</sup> au prix de 86€ hors taxes, hors droits,
- **DIT** que les actes seront rédigés par la SCP OUAIRY et de GIGOU et les frais à la charge de l'acquéreur,
- **AUTORISE** le maire à signer tout document nécessaire à la mise en oeuvre de cette décision.

Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire, Bruno DELVA